

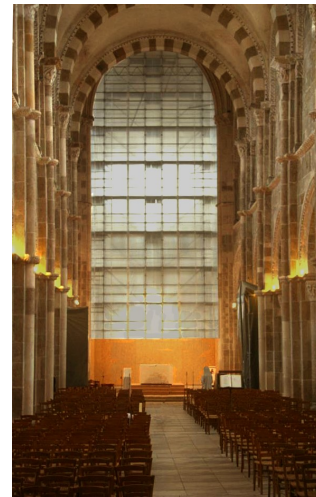
## Vézelay (Yonne): la basilique sur écran géant



La basilique de Vézelay a été classée par l'U.N.E.S.C.O. au titre de chef d'œuvre de l'art roman; puis comme bien immatériel pour la permanence de la liturgie chrétienne depuis le haut Moyen-âge.

Ce vaisseau, édifié pour signifier la transcendance par la maîtrise de la lumière solaire parvenant dans l'édifice, est un "chemin de lumière":

Les bâtisseurs du XII<sup>ème</sup> siècle ont calculé les volumes, la taille, l'orientation et l'emplacement des baies pour que, selon les heures de la journée, en fonction de la période de l'année, les rayons du soleil éclairent au jour prévu les parties les plus symboliques de l'édifice : centre de la nef, base des colonnes, chapiteaux sculptés.



Mais jusqu'en avril 2015, en raison d'importants travaux de restauration, le chœur sera masqué par un échafaudage le séparant de la nef, privant ainsi les visiteurs à la fois de ce joyau de l'art gothique et de la symbolique du cheminement progressif de l'ombre à la lumière.

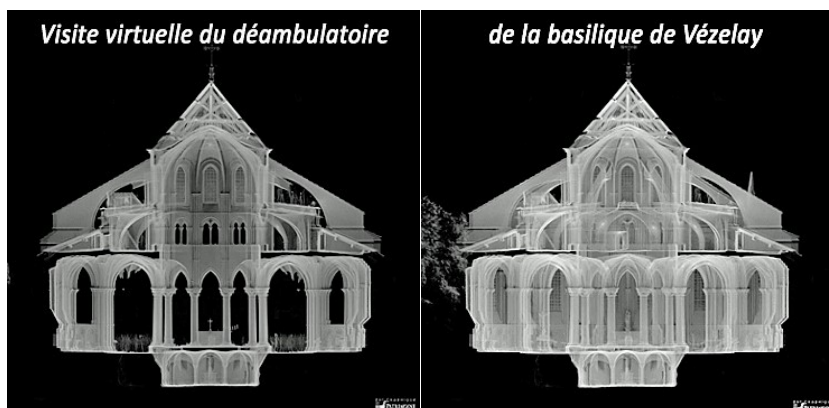
Pour les besoins techniques des interventions de stabilité de l'édifice, un relevé au laser a été réalisé par la société "Art Graphique & Patrimoine".

Notre projet est d'ouvrir un horizon aux visiteurs en projetant ces images spectaculaires avec un canon à lumière sur un écran géant placé sur l'échafaudage.

Nous avons besoin de votre aide pour que ces images virtuelles révèlent au public l'ordonnement de l'architecture symbolique de la basilique Sainte Madeleine de Vézelay.

En février, dans le silence de la fin de journée, jusqu'à la fermeture des portes après le coucher du soleil, invitez amis et connaissances à venir contempler une expression contemporaine de la lumière dans la nef accompagnée d'une sélection de chefs d'œuvre de l'art sacré.

**Soutenons les efforts de la ville de Vézelay (450 habitants) pour réaliser cette opération !  
Chaque donateur pourra bénéficier d'avantages fiscaux incitatifs**



art GRAPHIQUE  
& PATRIMOINE

### Contact et renseignements sur ce projet

#### Auprès du maître d'ouvrage :

Mairie de Vézelay, rue Saint Pierre - 89450 VEZELAY - 03.86.33.24.62 - [vezelay.mairie@wanadoo.fr](mailto:vezelay.mairie@wanadoo.fr)

#### Ou Fondation du Patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 [bourgogne@fondation-patrimoine.org](mailto:bourgogne@fondation-patrimoine.org)

Voir tous nos projets sur internet : [www.bourgogne.fondationpatrimoine.org](http://www.bourgogne.fondationpatrimoine.org)

Document réalisé en partenariat avec le  
Crédit Agricole Champagne Bourgogne

Je fais un don de ..... €

pour présenter les images virtuelles de la basilique de Vézelay (Yonne).

*La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.**J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, au cas où celui-ci n'aboutirait pas.**La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas.**La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.*

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

 Sur le revenu Sur la fortune (ISF) Sur les sociétés**Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : basilique de Vézelay en 3D**Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**,

à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

**Ou de l'impôt sur la fortune** à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

(Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

.....

CP ..... Ville.....

Tél.....Mail.....

*Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre* *En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.***Comment faire votre don ?****1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt****Par courrier**

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé

(ordre : Fondation du patrimoine : basilique de Vézelay en 3D)

à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

**Par Internet**► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/31412](http://www.fondation-patrimoine.org/31412)**Ou**

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

*(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)***Présentation de la Fondation du patrimoine**

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

**Aux côtés de l'État** et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un **organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'**intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne**, composée de 4 délégués départementaux et 8 délégués de pays tous bénévoles, il est assisté d'un chargé de mission et d'une assistante, tous deux salariés.